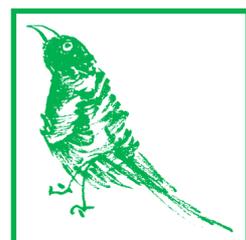




*La Calade sous la neige.
hiver 2017.*



CHANTEMERLE INFOS

N° 102 – DÉCEMBRE 2020



Le mot de Madame le Maire :

Chères Chantemerloises, chers Chantemerlois,

L'année 2020 va se terminer progressivement pour laisser place aux traditionnelles fêtes de fin d'année.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le respect des mesures difficiles mais nécessaires pendant ce deuxième confinement.

Je remercie également les employés municipaux qui ont continué à travailler quotidiennement pour assurer la continuité du service public.

Cette crise sanitaire nous oblige à nous adapter constamment et nous avons dû annuler les manifestations comme la fête votive, le repas des aînés, le marché de la Saint Nicolas, ... et nous ne pourrons également pas organiser la cérémonie des vœux.

Malgré ce contexte sanitaire, je souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Fabienne CARMON

SOMMAIRE

Délibérations Conseil Municipal
La voix des Associations

P 02
P 09

La Mairie vous informe
Libre propos

P 04
P 11

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 06 octobre
2020**

Mise en place du PAYFIP – Service de paiement en ligne des recettes publiques locales – Budget Commune, Budget Eau et assainissement :

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne via PayFiP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA en prélèvement ponctuel unique. Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances pour les factures d'eau et l'assainissement.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré**, à la majorité

Approuve le principe du paiement en ligne et ce à compter du 7 octobre 2020,

Autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion PayFiP et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget principal et au budget de l'eau et assainissement.

Sécurisation de la ressource en eau traitement UV:

Le traitement UV doit être renouvelé par un générateur qui permettra de traiter l'eau de sortie de la filtration.

Les travaux comprennent le traitement UV et les modifications hydrauliques et électriques nécessaires.

Les devis de la SAUR et de Pompage Rhône Alpes sont présentés.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré**, **décide** d'accepter le devis de Pompage Rhône Alpes.

Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable, demande de subventions:

Le projet de mise à jour d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, fait suite à la demande de l'agence de l'eau afin d'établir un plan d'action de réduction de pertes d'eau.

Les travaux envisagés comprennent une partie étude et une partie travaux avec un état des lieux et diagnostic de la situation actuelle, des recherches de fuites éventuelles, des propositions d'aménagement sur le réseau et l'élaboration du schéma directeur et des ouvrages de DECI (Défense Intérieure Contre l'Incendie).

Le coût estimatif de la dépense s'élève à 60000 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré décide:**

D'adopter le projet,

De lancer l'appel d'offre s'y rapportant,

De réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'eau potable,

De solliciter l'aide de l'agence de l'eau et autres financeurs pour la réalisation de cette opération.

Le taux d'aide serait de 70%

**Séance du 03 novembre
2020**

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées Communication des Délégués titulaire et suppléant:

La Communauté de Communes doit mettre en place sa Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée d'évaluer, lors de chaque transfert de compétence, le coût net des charges transférées, entre communes membres et la communauté de communes, mais également un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétences.

Les décisions arrêtées par la CLECT ont notamment une influence sur les attributions de compensation versées à la commune.

Un délégué titulaire et suppléant doit y siéger. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne

Mme REIXACH Laure Déléguée titulaire
Mme CARMON Fabienne Déléguée suppléante

Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (Loi ALUR):

La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové N°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée Loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la communauté de communes et communautés d'agglomération, rendant obligatoire la prise de compétence intercommunale en matière de document d'urbanisme, à compter du 27 mars 2017.

La Loi ALUR a cependant permis aux communes membres des EPCI de s'opposer, par l'effet d'une minorité de blocage, au transfert de cette compétence et dans un délai déterminé.

La Loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés.

Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

La Loi prévoit à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Enclave des Papes Pays de Grignan.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré**, à **l'unanimité**:

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 Loi N°2014-366 du 24 mars 2014,

Décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU ,

Demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition,

Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Séance du 08 décembre 2020

Objet : Révision des modalités du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et du CIA (complément indemnitaire annuel).

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**, **décide** à **9 voix pour et 2 abstentions**.

De revoir selon les modalités et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique de l'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la fonction Publique de l'Etat, le complément indemnitaire annuel (CIA) aux agents titulaires à temps complet, non complet selon la détermination des groupes de fonctions et des montants maxima.

De verser cette indemnité mensuellement et de la réexaminer au moins tous les 4 ans ou en cas de changement de fonctions ou changement de grade et au vu de l'expérience acquis par l'agent.

D'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

Mardi 02 février 2021. 18h30 à la salle des fêtes

Accueil Mairie

Le secrétariat reste ouvert aux heures habituelles, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, pendant les vacances de Noël.

Les employés de Mairie vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !

Facebook : chantemerle ChantemerlelesGrignan
Site internet : www.mairiechantemerlelesgrignan.fr



La Mairie vous informe

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DECHETTERIE VALAURIE :

Jeudi 24 et jeudi 31 décembre, la déchetterie sera fermée l'après-midi.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes organise une campagne de dépistage du 16 au 23 décembre.

Tests gratuits et résultats rapides.

Conditions : Gratuit, sans rendez-vous ni ordonnance, vous devez vous munir de votre carte vitale.

La liste des centres de tests est mise à jour régulièrement sur le site auvergnerhonealpes.fr pour vous permettre de trouver l'endroit le plus proche de chez vous afin de vous faire dépister par un professionnel.

LES REGLES D'URBANISME :

La Commune dispose d'un PLU (Plan local d'Urbanisme). Ce document validé en septembre 2019, permet de connaître la réglementation sur l'urbanisme, et vous aide à monter votre projet.

Il est consultable en Mairie, ou sur le site Géoportail de l'urbanisme.

Si vous avez des questions, vous pouvez aussi contacter le secrétariat de la Mairie.

URBANISME :

Permis de construire 2020 :

PC 20 P0001 : Christophe CHATROUX
Création Pool-house et piscine : Refus

PC 20 P0002 : Dominique LAMBRECHTS
Extension : Accord

PC 20 P0003 : Christophe CHATROUX
Création piscine et Pool-House : Accord

PC 20 P0004 : SCI DE LA BERRE
Extension, Surélévation, cellier : Refus

PC 20 P0005 : Marine FIORENTINO
Création projet agricole, poulailler, entrepôts, bergerie : Opposition

PC 20P0006 : SAS Novembre
RESTAURATION « Ferme Marlois » : Opposition

PC 20P0007 : BROUILLETTE A.- POPPER T.
Extension : Accord

PC 20P0008 : GOUZES Eddy
Maison individuelle : Accord

Déclaration Préalable 2020 :

DP 20 P0001 : Sylvie GENESTE
Ravalement façade nord : Non opposition

DP 20 P0002 : Philippe GRANTURCO
Piscine et local : Non opposition

DP 20 P0003 : Florent COLPART
Abri jardin et clôture : Opposition.

DP 20 P0004 : Philippe LEVEEL
Rehausse murs, ouverture porte, Terrasse : Rejet tacite

DP 20 P0005 : Gilles ALBERICI
Transformation partie voiture en abri jardin: Non opposition

DP 20 P0006 : Société FREE/ORANGE
Installation antenne mobile : Non opposition

DP 20 P0007 : Mairie Chantemerle
Extension local « La Source » : Non opposition

DP 20 P0008 : Marine FIORENTINO
Permaculture, truffières, bergerie : Opposition

DP 20 P0009 : DOMENECH/MILESI
Clôture : Non opposition

DP 20 P0010 : Florent COLPART
Abri jardin bois : Opposition

DP 20 P0011 : Olivier REIXACH
Réfection toiture : Non opposition

DP 20 P0012 : Emmanuel MARIJON
Création chambre et aménagement garage existant : Retrait

DP 20 P0013 : William LE THIESSE
Création bassin : Non opposition

DP 20 P0014 : Gérard MARTIN
Modification clôture : Non opposition

DP 20 P0015 : Claude SCHEPPLER
restauration toiture : Non opposition

DP 20 P0016 : Emmanuel MARIJON
Transformation garage en pièce à vivre: Non opposition

DP 20 P0017: Christophe CHATROUX
Modification ouvertures en façade: Non opposition



La Mairie vous informe

REPAS DES AINES :

Chaque année, c'est une tradition, la Municipalité invite en décembre les 65 ans et plus pour le repas des Aînés. L'association Chantemerle en fête organise l'animation.

Cette année, les mesures sanitaires n'ont pas permis cette rencontre.

L'association Chantemerle en fête qui, comme toutes les associations, n'a pu faire de manifestations cet été, a décidé de composer des paniers pour marquer le coup et ne pas laisser nos aînés sans une marque d'attention. La distribution s'est faite et chacun a pu profiter des produits locaux.



PRET A FAIRE DU SPORT ? :

Sur la place de la salle des fêtes, une cage de foot et un panier de basket ont été installés par le service technique.

Un moment sportif en perspective.

Munissez-vous d'un ballon, de vos plus belles chaussures de sport et c'est parti pour le match !



CEREMONIE 11 NOVEMBRE :

Suite aux règlements sanitaires, la cérémonie s'est faite en comité restreint, le public n'étant pas autorisé à se déplacer.

Madame le Maire, les Conseillers et Monsieur NACKONECZNA porte drapeau et ancien combattant, ont déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts.



BANQUE ALIMENTAIRE :

C'est environ 100 kg de denrées non périssables qui ont été apportées pour la Banque Alimentaire. Merci à tous.



MERCI!
(UNE PETITE PART DE VOS COURSES
A SAUVÉ UNE FAMILLE)

La Mairie vous informe

JOURNEE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

Depuis 2 ans maintenant, la Municipalité organise une marche contre les violences faites aux femmes, pour la journée internationale du 25 novembre.

Vous étiez nombreux et nombreuses à vous déplacer, bravant parfois le froid, la pluie même.

Mais pour cette troisième année, la COVID-19 s'en est mêlée... Pas de possibilité de faire la marche.

Nous avons donc lancé un appel aux Chantemerlois par le biais des réseaux sociaux, il suffisait de vous prendre en photo avec un ruban blanc, ou de faire un dessin.

Vous avez été moins nombreux à répondre à notre appel.

Merci aux participants.

Les numéros utiles :

114 par message si vous ne pouvez pas parler

3919 par téléphone

0800 30 030 Ecoute Violence Conjugale

17 si vous êtes dans une situation de danger immédiate

Arretonslesviolences.gouv.fr pour faire un signalement anonyme

Votre médecin et même **votre pharmacien** peut aussi vous aider.

www.commentonsaime.fr et un chat gratuit

APP-ELLES est une application gratuite

Les enfants au sein du couple sont aussi en danger, cela peut avoir des conséquences physiques et psychologiques. Le **119 est un appel gratuit 24h/24 et 7jours/7**

Si vous avez connaissance ou si vous voyez un acte qui vous paraît déplacé, n'hésitez pas à réagir, rapprochez-vous de la personne, vous pouvez l'aider.

Lutte contre le passage à l'acte et la récidive :

Numéro national pour les auteurs de violences conjugales « ne frappez pas » pour les hommes violents, joignable au **08 019 019 11** du lundi au dimanche de 09h00 à 19h00.



CIMETIERE :

Le premier novembre est souvent pour certains l'unique occasion de venir sur la tombe de leurs familles ou amis. On en profite pour nettoyer les concessions, déposer des fleurs.

Les concessions sont des parcelles privées. Bien souvent, acquises pour 30 ans ou pour l'éternité. Personne d'autre que le propriétaire, ascendants ou descendants ne peut l'entretenir.

Parfois, certains morts ne reçoivent aucune visite, ni ce premier novembre, ni un autre jour. C'est pour cela qu'à quelques endroits du cimetière, la végétation des concessions pousse en toute liberté.

La Municipalité recherche les propriétaires. La législation oblige à envoyer un courrier, attendre la réponse un mois, envoyer un second courrier et attendre le délai de réponse d'un mois toujours.

La dernière demeure, comme on l'appelle, est le lieu souhaité pour se reposer l'éternité, à chacun de le préserver.

SIGNALISATION ENFANTS :

La Municipalité a installé des panneaux route de Valaurie afin de vous signaler la présence d'enfants.

Merci de faire attention.



La Mairie vous informe

INCIDENT BASSIN D'EAU POTABLE :

Le lundi 02 novembre au matin, Jérôme notre agent technique est passé vérifier les réservoirs d'eau potable. Il le fait le mercredi, le vendredi et le lundi de chaque semaine.

Ce matin-là, il a trouvé un petit rongeur noyé dans un bassin.

L'alerte a tout de suite été donnée : un message d'alerte a été mis sur le site facebook appelant les personnes vulnérables, ainsi que les bébés à ne pas consommer l'eau du robinet. Les secrétaires ont contacté par téléphone les personnes de plus de 65 ans ainsi que celles inscrites sur le répertoire des personnes vulnérables et sur le fichier des personnes à contacter en cas d'incident.

Les adjoints, avec la collaboration du magasin Intermarché, sont allés récupérer 250 bouteilles d'eau pour en faire la distribution.

En parallèle, l'ARS a été contactée, et Jérôme a vidé les réservoirs, les a nettoyés et traités au chlore. Selon l'ARS, un si petit rongeur ne risquait pas de contaminer l'eau, et la réaction de la Municipalité a été tout à fait appropriée.

A la demande de Madame le Maire, ils sont venus le lendemain faire une analyse des bassins ainsi que de l'eau à la sortie du traitement.

Ce petit rongeur est passé par la trappe du tuyau d'évacuation du trop-plein par une branche. Un clapet anti-retour va être installé pour palier à ce risque.

Selon l'agent de l'A.R.S, Chantemerle lés Grignan n'est pas la seule commune à avoir eu ce genre d'incident, même si, pour nous, c'était une première.

Vous pouvez consulter les détails de l'analyse en Mairie ou sur le site internet de l'A.R.S.



Idées déco avec une pomme de pin

HAMEAU DE L'ESPEROUZE :

Le samedi 05 décembre, au lotissement le Hameau de l'Esperouze, ses habitants ont vécu « une petite frayeur ».

C'est vers midi qu'un locataire a senti une forte odeur de gaz s'échapper de la cuve qui alimente les villas du lotissement. Il a tenté de joindre le numéro d'urgence gaz, sans succès.... Il a donc contacté les pompiers et prévenu les habitants. Les pompiers sont intervenus rapidement, un périmètre de sécurité a été mis en place, et les habitants du Hameau ont été évacués.

Madame le Maire, présente sur les lieux, a mis la salle du Conseil à leur disposition, des boissons chaudes et de quoi manger.

Vers 15h, les pompiers ont permis aux habitants de rejoindre leurs habitations, la fuite avait été repérée et le gaz coupé le temps des réparations par Primagaz.

Les habitants du lotissement, n'avaient donc plus de chauffage, ni eau chaude.

Primagaz est intervenu dans l'après-midi, mais pas le bon matériel.... Voilà une réparation « vite-faite » qui évidemment n'a pas tenu.

C'est donc dans la soirée que les habitants ont à nouveau senti cette forte odeur de gaz.... Les pompiers ont à nouveau fermé la vanne et les habitants ont pu rester dans leurs logements.

Il aura fallu attendre le lundi soir pour que les réparations soient faites et que le gaz soit remis aux habitants.

FICHER PERSONNES VULNERABLES ET PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'INCIDENT :

En début d'année, la Municipalité a mis à jour son fichier des personnes vulnérables ainsi que le fichier des personnes à contacter en cas d'incident. Un courrier a été déposé dans toutes les boîtes aux lettres. Seule une dizaine de Chantemerlois ont accepté de s'inscrire sur ces fichiers.

L'expérience du COVID-19, ainsi que l'incident sur nos réserves d'eau, nous ont démontré l'importance de ces fichiers.

Vous trouverez en pièce détachée un document à remplir et à retourner en Mairie si vous souhaitez faire partie de ces fichiers.

Nos moyens de communication comme notre profil facebook ou notre site internet, ainsi que les appels sur vos portables sont restreints car, comme vous le savez, la qualité du réseau téléphonique est nettement insuffisante, d'où l'importance d'une antenne relais.

La Mairie vous informe

CCEPPG – POINT D'APPORT VOLONTAIRE ET RAMASSAGE :

Vous avez tous reçu dans votre boîte aux lettres les explications pour les points d'apport volontaires et le ramassage des ordures ménagères en porte à porte.

Les travaux sont finis et les anciens bacs à ordures ménagères sont enlevés.

Le conteneur à carton brun, ainsi que le conteneur à vêtements sont au parking du cimetière.

Si vous ne pouvez pas aller en déchèterie, nous vous rappelons que la Municipalité a mis en place **GRATUITEMENT** le ramassage des encombrants trop volumineux pour une voiture, par le service technique. Alors pourquoi continuer encore et encore et encore à jeter tout ça dans les poubelles ou au sol....

Nous vous rappelons une nouvelle fois que lorsqu'un bac à ordures ménagères contient des déchets qui doivent être apportés en déchetterie, il coûte beaucoup plus cher à la Commune et donc aux habitants par le biais de la Taxe d'ordures ménagères.

En 2019, un bac à ordures ménagères coûte 238 €, un bac de tri de verre 15 €.

Aujourd'hui, si tout le monde respecte le tri sélectif, il devrait y avoir moins de bacs à ordures ménagères. Un composteur dans votre jardin permet aussi de moins jeter, et cela peut être utile pour faire pousser vos plantations.



ANTENNE RELAIS : Mais que se passe-t-il vraiment ?

Comme je l'avais déjà précisé dans la « mise au point sur l'évolution de l'antenne » (du 31/10/2020), l'antenne doit être installée avant juillet 2021.

Le Sous-Préfet que j'ai rencontré (début décembre) m'a reconfirmé le maintien absolu de l'installation de l'antenne.

Malgré les nombreux courriers et réunions entre les différents partenaires concernés par l'implantation de l'antenne Free, et, le partage de ces informations à tout le conseil municipal, certains conseillers ont cependant voulu renégocier avec l'opérateur en des termes que je ne pouvais pas accepter.

Ils ont donc envoyé ce courrier. Le problème est que cette lettre a été rédigée et envoyée sur du papier à entête de la Mairie et avec le sceau de la Mairie, de manière frauduleuse.

Sur les conseils de la Sous-préfecture, en tant que garante de l'utilisation de ce sceau, je me suis trouvée dans l'obligation de porter plainte pour « usage frauduleux du sceau de l'Etat » contre ces conseillers signataires.

La procédure est en cours.

Il est évident que si la Commune voulait résilier la convention signée avec Free, l'opérateur a le pouvoir de contester la résiliation, et demander une indemnité jusqu'à 450 000 euros (somme qu'ils seront condamnés à verser dans le cadre du non-respect de leur obligation réglementaire.)

En tant que Maire, il serait irresponsable de mettre la Commune en « faillite ».



La voix des ASSOCIATIONS

CHANTEMERLE EN FÊTE

On est 5, et on ne lâche rien !

Merci aux 5 bénévoles de l'association, vous avez répondu présents malgré les restrictions sanitaires, pour organiser dès qu'on le pouvait, une manifestation qui nous rassemblerait.

Le Marché des Producteurs, en voilà une aubaine pour nous retrouver ! Nous avons installé une buvette tous les vendredis soirs tout en respectant la distanciation physique et nous voilà tous ensemble.

Le repas des Aînés ne peut pas se faire ?! Ni une ni deux, les 5 bénévoles de l'association ont été chercher des produits autour du village pour préparer 46 paniers, des simples, des doubles pour les couples, en gros, quelques douceurs pour nos aînés.

La distribution des paquets s'est faite sur plusieurs jours, nous avons bravé la pluie et le brouillard ! Vos témoignages de retour nous vont droit au cœur.

C'est pour ça que Chantemerle en fête existe, pour mettre un peu de fête dans nos têtes !

Merci aux bénévoles, on n'est pas beaucoup mais on est une vraie équipe ! Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

Et si vous voulez rejoindre notre équipe : gitelegrelocations@gmail.com ou cecile.garina@gmail.com

Prenez soin de vous !

Nous vous remercions beaucoup pour le tact et la gentillesse avec lesquels vous nous faites oublier les ans qui passent. Nous n'avions pas encore écrit notre lettre au Père Noël mais vous avez su anticiper nos envies de douceurs et de gourmandise. Merci encore à toute l'équipe de Chantemerle en fête.

Merci à Chantemerle en fête et à la municipalité de leur gentille attention envers nous les aînés de la commune.

C'est encore un peu tôt, mais comme ça on n'oubliera pas, bonne fêtes de fin d'année à tous.

Bonjour à vous trois qui êtes venus hier, Merci encore pour la belle surprise et ce panier de Noël en remplacement de ce qui n'est plus possible cette année. Merci de l'avoir pensé, choisi, préparé et si chaleureusement apporté. Merci pour ce vrai geste d'humanité, de fraternité et de solidarité dans ce monde de brutalité. Prenez bien soin de vous. Bonne fêtes de fin d'année.



APREPAC

Edwige et Maryse sont à pied d'œuvre pour créer cette si belle crèche de Noël qui change chaque année. Vous pourrez la visiter à la Chapelle notre dame des Grâces, une crèche a aussi été installée dans l'église.

Merci Yvon pour les santons que tu nous as donné, ils ont pris place avec les autres.

Cette année, nous n'avons pas pu organiser les manifestations prévues, mais nous nous retrouverons pour des jours meilleurs, et partager des moments de douceurs.

En ces moments difficiles, nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année. Continuons à regarder le verre à moitié plein.

Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

L'équipe de l'APREPAC.

La voix des ASSOCIATIONS

CHANSONJEUX



Quelques petits Lutins de Chantemerle ont décorés avec joie le traditionnel sapin de Noël sur la place du village.

Toutes ces lumières qui brillent dans notre village adoucissent cette période un peu difficile.

Le 24 décembre, des enfants vont allumer des bougies dans le village.

Vous êtes invités à mettre une bougie ou une lumière sur votre fenêtre pour laisser entrer Noël dans votre foyer.

L'Association vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé.

Nous espérons faire plus d'activités en 2021.

Renata



L'AMICALE

Toute l'équipe de l'Amicale vous souhaite une bonne fin d'année 2020.

Nous espérons pouvoir vous proposer un nouveau programme pour 2021.



Libres PROPOS

LES CASTORS EN COLERES



Dans notre imaginaire, les rivières à castors sont liées au Canada, aux Indiens qui descendent les torrents en canoë avec des ours sur la berge et pourquoi pas des caribous tout proches à l'orée de la forêt. En Drôme Provençale leur présence paraît plus saugrenue. Nous avons pourtant des castors sur notre Berre, de nombreux signes en témoignent.

Ils ont récemment construit un barrage conséquent, et sans avoir préalablement déposé un permis de construire en mairie, c'est un peu cavalier de leur part.

Notre excellent employé municipal a du mal à les contacter pour leur signifier la chose, parce que leurs horaires de travail ne correspondent pas aux siens.

Les castors travaillent nuitamment et le cantonnier est exclusivement diurne, tout le monde le sait. Leurs barrages sont, dit-on, utiles pour protéger l'entrée de leurs terriers d'éventuels prédateurs, mais on peut imaginer que sur la commune de Chantemerle, leur motivation soit toute autre.

Notre village est, on le sait, un village de rebelles, prompts à la révolte, un lieu où les banderoles fleurissent en toute saison, et même, cette année, à l'approche de l'hiver.

Plutôt que de barrer les routes, les castors barrent la rivière, et ils abattent à l'occasion, des bouleaux de 30m de haut, ne serait-ce pas un signe ?

Le message est clair, limpide comme l'eau de la Berre !

Vont-ils pousser leur colère jusqu'à afficher des slogans ridicules, dans le genre « on veut des peupliers, des frênes, pas des antennes » ou bien « oui aux ondes sur la rivière, on veut pas d'ondes dans les airs ». Ça ferait désordre, surtout sur les berges de cette Berre, un lieu résidentiel s'il en est.

Mais on peut s'attendre à ce que bientôt, d'autres animaux sauvages se manifestent dans la même intention.

Gageons que les sangliers, les renards, les blaireaux (mais je doute au fond, qu'il y en ait sur notre commune) se manifesteront pour défendre le Rouvergüe, parce qu'ils sont eux aussi sensibles à leur environnement.

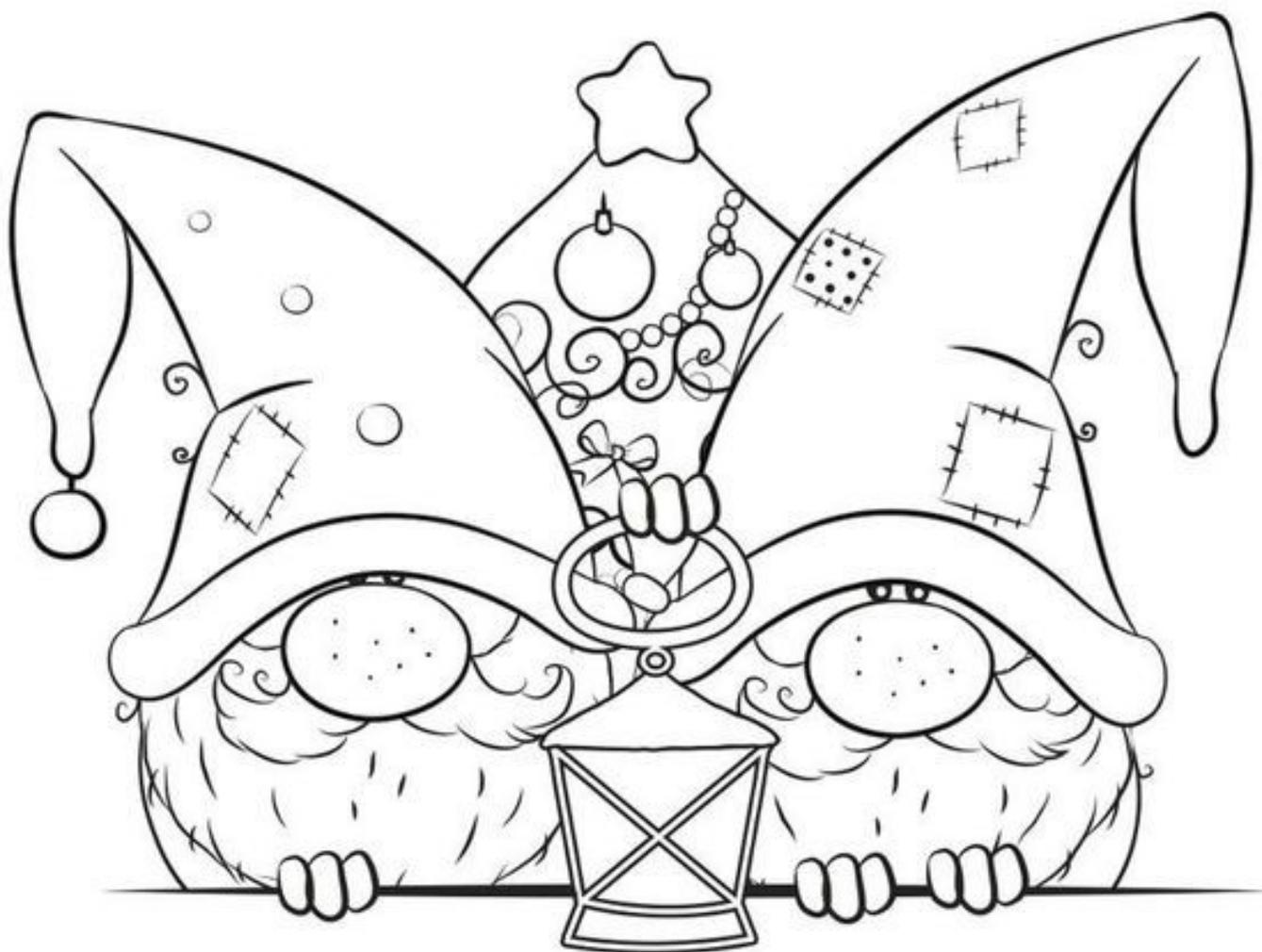
Amis Chantemerlois, soyons attentifs aux signes que la nature nous envoie.



Une lectrice de Chantemerle Infos m'a envoyé cette photo. Elle mérite une expertise, je ne suis pas sûr de son authenticité

Yvon ROSIER

A VOS CRAYONS DE TOUTES LES COULEURS !



<http://www.coloriez.com>